Département du BAS-RHIN

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE

DE

OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres

du conseil municipal

élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 19

conseiller(s) absent(s) excusé(s) néant

conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : néant

Séance ordinaire du 29 septembre 2026 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 21 septembre 2026

Secrétaire de séance : SUTTER Joëlle

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry – maire délégué, BALD Christian - 1er Adjoint, BURCKEL Anaïs – 2ème adjointe,

Georges LEMOINE-SCHECHT- 3ème adjoint, DURRMEYER-ROESS Céline - 4ème adjointe

SUTTER Joelle, FINCK Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT-CRIQUI Danièle, SCHINI Frédéric, DORSI Christopher, BALZER Sylvie, MAGNANI Marc, PFAFF Déborah, CARRIER Elisabeth, BURGY Jonathan, WEISSGERBER Marie, KAUFFMANN Aurélie.

Absent non excusé : néant
Absent excusé : néant
Absents excusés avec procuration : néant

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Achat de tabourets auprès de la société SM Bureau
Assises mobiles pour les ATSEM de l'école maternelle au prix de 1256,80 €

Achat de stores enrouleurs auprès de la société ROWASTORES (fourniture et pose par nos agents)
Ecole maternelle et salle sous école Zutzendorf au prix de 1249,58 €

Prise pour borne de recharge électrique (fourniture et pose) auprès de l'établissement GSE
Appartement situé au-dessus de la mairie au prix de 1044 €.

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame SUTTER Joëlle pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) désigne Madame SUTTER Joëlle comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 25 août 2026

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 25 août 2026.
Le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité des membres présents (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

II Délibérations :

1. Recensement de la population 2027

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population a lieu tous les cinq ans et que le dernier s'est déroulé sur la commune en 2022.
Le recensement de la population débutera sur la commune le 21 janvier 2027 et se terminera au 20 février 2027.
Vu la dotation forfaitaire de recensement attribuée par l'Etat,
Vu que la rémunération des agents recenseurs et de l'agent coordonnateur est fixée librement par la commune.
Considérant le recrutement de Mme Essya RICKAL en qualité de coordonnateur
Considérant le recrutement de Mesdames Anita BALD, Elfriede FILLIAU et Monsieur Georges REINHARD, en qualité d'agents recenseurs
A l'unanimité des membres présents (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :
Décide d'attribuer les rémunérations suivantes :
Agent coordonnateur : la rémunération est attribuée en fonction du nombre de fiches de logements traitées soit : 1,00 € brut par fiche de logement
Agents recenseurs : La rémunération de chaque agent est attribuée en fonction du nombre de questionnaires collectés soit : 1,50 € brut par fiche individuelle et 1,50 € brut par fiche logement.

2. Société « METHAMODER » à Val-de-Moder consultation du public

Le Maire informe l'assemblée que la société METHAMODER a déposé auprès des services de l'État, un dossier et une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sur le ban communal du Val-de-Moder, dont le siège social est situé rue de Zutzendorf à Val-de-Moder, pour l'augmentation de matières traitées dans une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Val-de-Moder.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, ce dossier nous est communiqué pour avis.

Après des explications fournies et débats,

Le conseil municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés (10 voix pour, 0 contre, 9 abstentions : Mmes A. BURCKEL, D. PFAFF, S. BALZER, J. SUTTER, D. SCHMITT-

CRIQUI, M. WEISSGERBER, MM. C. BALD, F. SCHINI, C. FINCK), il est recueilli un avis favorable au dossier déposé.

3. Adhésion à l'APH (Association pour personnes handicapées des Vosges du Nord à Ingwiller)

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de l'Association œuvrant pour les Personnes en Situation de Handicap des Vosges du Nord (APHVN), association de droit local d'intérêt général, c'est :

- ✓ Près de soixante années d'action au profit des personnes atteintes de troubles psychiques ou d'autisme sur un large territoire couvrant tout le Nord de l'Alsace ;
- ✓ Environ 475 usagers, de 0 à plus de 70 ans, encadrés par 150 professionnels ;
- ✓ Quinze établissements et services, proposant un suivi personnalisé à chaque usager en fonction de ses besoins et de ses capacités, de la détection précoce du handicap à l'éducation, du travail adapté à l'aide à la vie sociale, de l'hébergement et l'accueil au soin ;
- ✓ Une recherche constante de qualité, concrétisée par la Norme ISO 9001 obtenue en 2001 par son ESAT (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail), la mise en œuvre d'un projet associatif innovant et d'une charte éthique.

Pour aider à améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants, adolescents et adultes qui sont suivis, la commune a été sollicitée pour soutenir l'action en adhérant à l'association et en appuyant la demande de reconnaissance de mission d'utilité publique.
A l'unanimité des membres présents, (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association APH
- d'allouer une subvention de 200 €.

4. Infrastructures communales : propositions de la commission

Le maire donne la parole à M. Christian BALD, vice-président de la commission « Infrastructures » qui expose à l'assemblée que lors de leur dernière réunion en date du 8 septembre les membres de la commission ont trouvé un accord pour élaborer un plan routier sécuritaire pour les 2 villages.
Pour amorcer ce plan de sécurisation, la commission propose de mettre en place deux premières mesures n'entraînant pas de grandes dépenses d'investissement.

a) Règlementation de la vitesse routière

Limiter la vitesse de circulation routière à 40 km/h dans la commune.
Après de riches échanges, à la majorité absolue des suffrages exprimés (14 voix pour, 2 voix contre : MM. M. MAGNANI, C. DORSI, 3 abstentions : Mmes D. PFAFF, E. CARRIER, J. BURGY), il est décidé d'abaisser la vitesse de circulation routière à 40km/h dans la commune.

b) Installation de radars pédagogiques supplémentaires

Rajouter deux radars pédagogiques sur les RD 919 et RD 24
A Zutzendorf : entrée Est en venant de Niefern

A Obermodern : sortie Est en remplacement du radar existant par une version solaire sauf s'il sera prochainement décidé de la remise de l'éclairage public nocturne.

A l'issue des débats, à la majorité absolue des suffrages exprimés (17 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions : Mmes A. BURCKEL, D. PFAFF) il est décidé d'installer des radars pédagogiques supplémentaires dans la commune.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2025

Le Maire, Président de la Commission Locale, présente aux membres du conseil municipal les éléments clés du rapport, à savoir :

Les données financières :

Prix de l'eau pour 120 m3 (consommation de référence)
Part fixe : 80 € HT/an
Part variable : 1,35 € HT/m3
Redevance eau potable du périmètre : 2,02 € HT pour 120 m3
Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,71 € TTC pour 120 m3.

Volumes vendus :

421 857 m3 consommés pour 9.337 habitants desservis dans les 7 communes concernées. Soit 3779 abonnés à raison de 112m3/abonné ou 45m3/habitant.

qualité de l'eau :

Eau de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitratée.

Le conseil municipal prend acte.

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2025

Le Maire, Président de la Commission Locale, présente aux membres du conseil municipal les éléments clés du rapport, à savoir :

Les données financières :

Prix de l'eau pour 120 m3 (consommation de référence)
Part fixe : 98 € HT/an
Part variable : 1,98 € HT/m3
Redevance assainissement du périmètre : 2,8 € HT pour 120 m3
Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 3,23 € TTC pour 120m3

Volumes des boues traités :

78 555 m3 assainis pour 2 175 habitants desservis
Ou 86 m3/abonné/an pour 915
52 tonnes de boues recyclées en épandage

Le conseil municipal prend acte

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'enlèvement des ordures ménagères 2025

Point retiré reporté au prochain conseil municipal

8. Compte-rendu d'activité de concession d'électricité 2025 de Strasbourg : Electricité réseaux.

Le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres clés du rapport annuel 2025 de concession de distribution publique d'électricité.

Montant des travaux réalisés dans la commune par l'E.S. : 38 132,74 €
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : 51 265,00 €
850 clients particuliers inférieur à 36 kVA 5 966 777 kWh
9 clients particuliers supérieur à 36 kVA 526 443 kWh
1 client particulier haute tension 169 057 kWh
57 clients en injection pour 534,43 kVA

Le conseil municipal prend acte.

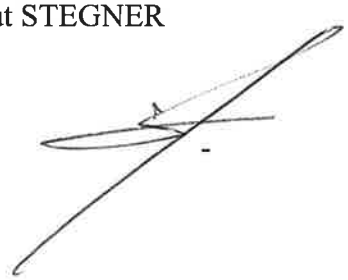
L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance à 21h45

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Helmut STEGNER



La Secrétaire

Joëlle SUTTER

